

Le projet Nassonia

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 649 (2015-2016) 1

- Question écrite du **11/07/2016**

- de LEGASSE Dimitri
- à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région

Comme nous avons pu le lire dans la presse récente, Eric Domb, le patron de Pairi Daiza souhaite créer un immense sanctuaire dédié à la faune et à la flore de 1500 hectares. Le terrain en question est sur le territoire de Nassogne. Cela s'appellerait Nassonia et il s'agirait de faire un laboratoire à ciel ouvert en laissant la forêt se régénérer sans intervention humaine.

La finalité prioritaire serait le développement de la biodiversité tant au niveau de la faune que de la flore. Le projet ne fait pas que des heureux et il soulève l'opposition des chasseurs notamment et de ceux qui gèrent la filière bois.

Monsieur le Ministre a-t-il reçu plus de détails de la part de M. Domb et notamment les modalités concrètes qu'il attendait ? Va-t-il donner son accord à ce projet ? Y aura-t-il des conditions ?

- Réponse du **01/08/2016**

- de COLLIN René

En tant que ministre du tourisme, je ne peux qu'être intéressé et me réjouir qu'un grand entrepreneur comme Eric Domb et la Fondation Pairi Daiza aient la volonté d'investir en Wallonie et de mettre en place un nouveau projet. D'autant plus que celui-ci semble ambitieux et novateur.

Néanmoins je suis aussi ministre de la Forêt et de la Nature. De par mes fonctions, je dois m'assurer du respect du Code forestier, adopté en 2008 et dont les objectifs sont précisément la gestion multifonctionnelle de la forêt et d'assurer ainsi un équilibre entre économie, biodiversité et accessibilité de la forêt. Je serai donc attentif aux différents aspects économique, écologique et social. La production durable de bois, l'équilibre faune/flore et la gestion de la grande faune, la recherche d'un équilibre entre le respect de la biodiversité et l'accès au public sont des points auxquels il faut être attentif en vue de répondre à des pratiques et des attentes parfois divergentes des différents acteurs et utilisateurs du milieu forestier.

C'est d'ailleurs dans cette philosophie que les plans de gestion des sites Natura 2000 s'articulent en tant qu'instruments assurant à la fois une gestion conservatoire appropriée et un cadre permettant une compatibilité des divers usages d'un territoire avec les objectifs de conservation.

Enfin, il faut rappeler que si les forêts constituent la première attraction touristique en Wallonie, elles font aussi partie de notre ruralité et du patrimoine collectif des gens qui y vivent et quelques fois en vivent. Je suis donc particulièrement sensible à l'accessibilité des forêts.

À ce stade, je n'ai reçu aucune notification officielle des principaux intéressés. Je lis bien sûr dans la presse les déclarations des uns et des autres, mais cela n'en fait pas pour autant des documents avec une valeur juridique. J'attends donc de recevoir les différentes délibérations de la commune et un projet définitif de la Fondation, afin d'étudier, avec mon administration, les différents axes du projet.